

ADMISSION EN EAJE

La commission d'admission des places en crèche, réunie au printemps, attribue les places disponibles à la rentrée de septembre et informe de la décision par courrier.

Plusieurs types d'accueil sont proposés :

- L'accueil régulier (planning connu à l'avance, à temps plein ou partiel).
- L'accueil occasionnel (besoins ponctuels). Il concerne les enfants qui fréquentent occasionnellement la structure en fonction des places disponibles.
- L'accueil d'urgence.

Lors de la préinscription sur la liste d'attente des places en crèche, différents critères sont pris en compte, comme l'ancienneté de la demande, les grossesses multiples, les situations sociales précaires, les parents en situation de handicap, etc.

CALCUL DU CONTRAT D'ACCUEIL

Selon le règlement de fonctionnement des EAJE, les revenus pris en compte pour le calcul du contrat de votre enfant sont ceux déclarés à la Caisse d'allocations familiales (Caf). **Tout changement de situation doit être d'abord signalé à la Caf puis au service Petite enfance.** Le contrat annuel est mensualisé en fonction du nombre d'heures d'accueil et du nombre de semaines de présence de votre enfant sur toute la durée du contrat.

Le montant de la participation familiale horaire correspond aux revenus mensuels de la famille multipliés par un taux d'effort fixé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), qui tient compte du nombre d'enfants à charge.



1 MAISON DE LA PETITE ENFANCE
2 cours de la Corderie

Crèche collective Les Coccinelles
60 berceaux, ouverte de 7h30 à 19h.

Crèche collective Les Marmottes
20 berceaux, ouverte de 8h30 à 18h.

2 CRÈCHE COLLECTIVE GAVROCHE
15 allée Voltaire
60 berceaux, ouverte de 7h à 18h30.

3 CRÈCHE COLLECTIVE FANNY DEWERPE
13bis rue Port Royal
20 berceaux, ouverte de 8h à 17h30.

4 CRÈCHE COLLECTIVE CITÉ NOUVELLE
12 rue Ambroise Croizat

Direction de la communication - Février 2025

PETITE ENFANCE

Modalités



Modalités DE PRÉ-INSCRIPTION ET D'INSCRIPTION EN CRÈCHE

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire

Petite enfance

Hôtel de ville - 1, place de la République
78190 Trappes
01 30 69 17 90 ou 01 30 69 16 93

trappes.fr

Trappes
La Ville
Écologiste et Solidaire





LE SERVICE PETITE ENFANCE COORDONNE L'ENSEMBLE DES CRÈCHES OU ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE), AINSI QUE LE RELAIS PETITE ENFANCE.

Dans le cadre de l'embauche d'un·e assistant·e maternel·le de secteur libre agréé·e par le conseil départemental pour un enfant âgé de 10 semaines à 3 ans, le service Petite enfance propose également une allocation municipale d'aide à la garde d'enfants (Amage).

Toute famille souhaitant bénéficier d'une place en EAJE ou du dispositif Amage doit se pré-inscrire au service Petite enfance et mettre à jour régulièrement son dossier. Sa demande sera étudiée au regard des critères délibérés en conseil municipal.

Pré-inscription

1^{re} étape

S'enregistrer à la régie centrale

- À partir du 3^e mois de grossesse sur présentation d'un justificatif de grossesse ou avec un acte de naissance.
- Pas encore de numéro de foyer ? Il est nécessaire d'apporter également le livret de famille ou les pièces d'identité des parents ainsi qu'une attestation de domicile.

2^e étape

Se pré-inscrire au service Petite enfance

- Dès le 3^e mois de grossesse ou même après la naissance de votre enfant.

3^e étape

Confirmer sa pré-inscription et constituer son dossier au service Petite enfance

Au plus tard 2 mois après la date présumée de la naissance de votre enfant ou de la pré-inscription de votre enfant déjà né, apporter les photocopies des pièces suivantes :

- ☐ Livret de famille en intégralité ou acte de naissance de tous les enfants à charge âgés de moins de 20 ans, vivant au foyer.
- ☐ Dernière attestation Caf ou numéro d'allocataire.
- ☐ Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : quittance de loyer (ou les 4 premières pages de l'acte notarié). Si la famille est hébergée : attestation de domicile, pièce d'identité de l'hébergeant et attestation d'hébergement.

4^e étape

Mettre à jour son dossier afin d'éviter son annulation automatique

Signaler au service Petite enfance tout changement concernant son dossier (par écrit avec justificatifs).

SERVICE PETITE ENFANCE

famille@mairie-trappes.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

lundi 13h/19h30

mardi au jeudi 9h/12h

et 13h15/17h

vendredi 13h15/17h

01 30 69 17 90 ou

01 30 69 16 93